



FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS  
De la HAUTE-VIENNE

## **FOSIS87 dénonce le sous-effectif et le non-respect de l'effectif minimum prévu dans le règlement opérationnel.**

Le 28 octobre 2021 le secrétaire général de FOSIS87 a adressé un email au directeur départemental lui demandant de faire respecter **l'effectif minimum de sapeurs-pompiers jour et nuit prévu dans le règlement opérationnel** du SDIS 87.

En effet, dans la nuit du samedi 30 octobre 2021, seulement 28 sapeurs-pompiers sur les 33 minimums étaient prévus pour assurer la garde sur Limoges. Ce déficit de 5 agents est totalement inadmissible tant pour la qualité des secours que nous devons apporter à la population que pour notre propre sécurité dans le cadre des demandes de renforts. **De plus, nous avons constaté que ces déficits devenaient récurrents, l'exceptionnel devenant la norme !**

En théorie tout va bien ! Mais dans la réalité nous sommes loin du monde idéal. En effet, de nombreux arrêts maladies longue durée auxquels viennent s'ajouter les pompiers refusant la vaccination font que nous n'avons plus la capacité opérationnelle journalière nécessaire pour garantir des secours de qualité.

Les sapeurs-pompiers **volontaires sont de nouveau sur-sollicités**, cela entraîne des abus, et surtout cela met potentiellement **leur santé en danger**. Pour exemple : lorsque dans la nuit du 28 octobre un SPV enchaîne 7 interventions de suite entre minuit et 7h30 du matin et que celui-ci embauche à 9 heures précises chez son employeur privé en ayant dormi seulement 20 min sur 24h, il est légitime de se demander si **la responsabilité du SDIS ne pourrait pas être engagée** en cas d'accident au travail, surtout lorsqu'on impose aux sapeurs-pompiers professionnels un repos de sécurité de 12h après une garde !



**FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS  
De la HAUTE-VIENNE**

Nous atteignons des sommets que nous avons cru infranchissables, lorsqu'il devient fréquent de faire appel à des pompiers volontaires de centres de secours ruraux qui sont déjà eux-mêmes en carence de personnel pour renforcer les casernes de Limoges ! On déshabille les uns pour rhabiller les autres ! Le comble c'est lorsque ce pompier volontaire en garde postée à Limoges part sur sa propre commune avec un camion de Limoges pour porter secours car il n'y a plus de pompier disponible dans sa caserne !

Non les pompiers volontaires ne doivent pas être utilisés en lieu et place des pompiers professionnels dans les centres de secours de Limoges. Nous dénonçons une utilisation abusive purement comptable et économique du volontariat au détriment de la sécurité et de la santé au travail des pompiers eux-mêmes ! **Les pompiers volontaires sont, et doivent être un complément des moyens de secours, en aucun cas un supplétif aux professionnels sur Limoges !**

C'est pourquoi FOSIS 87 demande **la création et l'embauche de 10 SPP** supplémentaires d'ici 2022, dans un premier temps en contractuel puis en titularisant les postes après réussite du concours de caporal. Ces effectifs combleront temporairement les arrêts maladies et autres absences sur Limoges, ils pourront ensuite, si les conditions s'améliorent, être répartis sur des centres ruraux pour pallier les carences journalières de SPV notamment sur Saint-Junien, Saint Yrieix et Bellac.

**Notre syndicat est prêt à prendre ses responsabilités et il mettra tout en œuvre pour obtenir gain de cause pour la sécurité de ses agents et le maintien d'un service de secours de qualité pour la population !**